

Fonds d'investissement climatiques

8 juin 2018

Résumé établi par les coprésidents
Réunion du Sous-comité du Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR)
Washington, DC
7 juin 2018

Coprésidents
Mme Katie Berg, États-Unis
M. Zafar Mahmudov, Tadjikistan

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE

1. La réunion du Sous-comité du PPCR a été ouverte par M. Zafar Mahmoudov du Tadjikistan, représentant les pays bénéficiaires, et Mme Katie Berg des États-Unis, représentant les pays contributeurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour provisoire (document PPCR/SC.22/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT OPERATIONNEL SEMESTRIEL DU PPCR

3. Ayant examiné le document PPCR/SC.22/3, Rapport opérationnel semestriel du PPCR, le Sous-comité salue les progrès accomplis pour faire avancer le travail du PPCR dans les pays pilotes.

4. Il se félicite de l'analyse faite par l'Unité administrative du FIC, en collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD), sur les réalisations et les résultats, la disponibilité des ressources, la revue en cours et les mises à jour du portefeuille.

5. Le Sous-comité relève qu'il existe un certain nombre de programmes stratégiques pour la résilience climatique (SPCR) non financés dans le cadre du PPCR. Le Sous-comité invite les pays pilotes et les BMD à rechercher activement des ressources provenant de sources bilatérales ou multilatérales pour financer de nouveau l'élaboration et la mise en œuvre de projets prévus dans ces SPCR.

6. Il demande également à l'Unité administrative du FIC de procéder, en collaboration avec le Syndic et les BMD, à une évaluation initiale sur la faisabilité de modèles de financement alternatifs pour le PPCR en vue de mobiliser des fonds, notamment auprès du secteur privé et des sources philanthropiques.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DES RISQUES DU PPCR

7. Ayant examiné le document PPCR/SC.22/4, Rapport des risques du PPCR, le Sous-comité a reçu de l'Unité administrative du FIC et des BMD une mise à jour sur les évaluations des risques auxquels est exposé le PPCR.

8. Le Sous-comité demande à cette Unité administrative d'étudier, en collaboration avec les BMD, la possibilité d'établir des protocoles de partage de l'information entre les BMD et

l'Unité administrative du FIC sur l'exploitation et les atteintes sexuelles liées à des projets du PPCR dans le contexte du cadre de notification et de gestion des risques.

9. Le Sous-comité se félicite du travail accompli à ce jour par l'Unité administrative du FIC et les BMD dans le cadre de l'élaboration des procédures de mise en œuvre d'un cadre de notification des risques de fraude, et demande à cette Unité de finaliser ces procédures avec toutes les BMD.

10. Il invite l'Unité à assurer officiellement, de concert avec les BMD, le suivi de tous les projets présumés dépasser le seuil de risques et à lui faire part des mesures d'atténuation envisagées. Des mesures visant à accélérer la mise en œuvre de projets présentant des risques associés à leur exécution ne devraient pas compromettre l'utilisation prudente des ressources.

11. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative du FIC d'inclure dans les rapports des risques des informations sur les procédures des BMD permettant de signaler les projets exposés aux risques liés à la mise en œuvre.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR DIVERS

12. Le Sous-comité n'a évoqué aucun autre point soumis pour décision.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR CLOTURE

13. La réunion s'est terminée le jeudi 7 juin 2018.